

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite par le Ministre Président du Gouvernement de la Région wallonne, le 1^{er} octobre 2001, concernant un avant-projet de décret "portant assentiment par le Parlement wallon à l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale d'une part et le Gouvernement du Québec d'autre part, et à la déclaration commune y annexée, fait à Bruxelles le 22 mars 1999" a été, à la demande du Ministre, rayée du rôle le 23 janvier 2002 et remplacée par l'affaire 32.939/4.
